



## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DU LOIRET

### COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 SEPTEMBRE 2013 A FLEURY

Le 28 septembre 2013, les sociétés et les membres du Comité Départemental de Tir du Loiret se sont réunis dans le stand de tir de Fleury. L'ordre du jour était le suivant :

- Appel des sociétés et des membres du Comité
- Approbation de l'A.G.O. du 13 septembre 2012
- Rapport moral du président
- Rapport d'activité
- Bilan sportif de la saison 2012-2013
- Rapport financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation
- Quitus au trésorier de sa gestion
- Nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2013-2014
- Remise des récompenses
- Désignation du lieu de l'assemblée générale 2014
- Organisation de la saison sportive 2013-2014
- Questions diverses

#### **APPEL DES SOCIETES ET MEMBRES DU COMITE :**

Sociétés présentes ou représentées :

- La Magdunoise, U.S. Mareau, Avenir Lailly en Val, Club Tir Réserve Orléans, , Société de Tir de Saint Denis en Val, Gendarmerie d'Orléans, U.S.M. Saran, Cercle Jules Ferry, Cercle Pasteur, Entente Chapelloise, Fraternelle Tigy, SMOC, J3 Sport Amilly, U.S.O. Tir, La Ferté Tir.

Sociétés absentes:

- C.T. du CES, Impact 123, , Sport Elec Dampierre, Société Tir Cepoy, Arquebusiers Pithiviers, , Tir Club Mézières. C.T. Les Relais, La Berrichonne .

Appel des Membres du Bureau :

-Présents : Gérard Brinas, Roland Barbier, Liliane Courtois, Sandrine Gallier, , Alain Destrez, Henry Auvray, Gilles Blain, Sylvain Edine, Jack Rayez, Guy Brossier, Marie-Ange Villepelé, Michel AUBRY.

-Absents excusés : Jean-Louis Mergault, Philippe Chaquin

#### **APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13/09/2012 à TIGY.**

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 13 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

L'année sportive 2012-2013 vient de s'écouler et cela sans aucun problème. Vous avez constaté que nos calendriers hiver et été sont de plus en plus complexes à réaliser et que nos week-ends de libre sont rares. A cet égard, je voudrais remercier les présidentes et présidents des clubs qui reçoivent nos manifestations malgré la fermeture de leur stand les jours concernés, ils répondent toujours présent et c'est un gros effort vis-à-vis de leurs licenciés faisant du tir de loisir. Pour nos manifestations, l'information est maintenant bien rodée et l'on peut faire un planning de tir rapidement. Tous les stands sont équipés et le nouvel outil de la FFtir, je veux parler d'ITAC permet la gestion des licenciés au jour le jour. Le site du Département est opérationnel depuis une année et, je l'espère, vous donne satisfaction. Je remercie, à ce sujet M. LHOMME et M. DESTREZ qui ont mis en place les programmes qui font apparaître vos résultats, les photos de vos rencontres et les nouvelles de notre Département. Merci encore à nos dirigeants qui font régner une ambiance familiale dans notre département en ouvrant leurs portes aux clubs défavorisés par leurs infrastructures. Cette libre circulation forme une identité qui s'appelle le Loiret.

## RAPPORT D'ACTIVITE ET BILAN SPORTIF

Le CDTL compte actuellement 1 678 licenciés contre 1 558 en 2012. C'est une progression de plus de 7%.

Répartition des licenciés : 220 école de tir, 122 cadets et juniors, 1336 adultes.

Le nombre d'engagements individuels (2211) et par équipes (225) aux différentes compétitions est en hausse. Il faut cependant noter une diminution significative à la carabine 10m et 60 balles couché et au pistolet 25m. Les tirs dans la discipline TAR ont doublé. (voir le détail par discipline dans les annexes jointes).

## RAPPORT FINANCIER(voir compte rendu joint)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Pour la saison 2012-2013, la situation financière qui vous a été remise me conduit à vous faire les remarques suivantes :

**1- RECETTES de l'exercice : 27068.14 euros**

**Participation Commandes groupées : 8701,64 euros**

Il s'agit des achats de munitions et de cibles pour les clubs du Loiret et du Comité Départemental.

**Cotisations Sociétés : 7239,50 euros.**

- Augmentation des «Cotisations Société» pour la saison 2012-2013, nous pouvons constater une **hausse du nombre de licences, soit 1679 licences** (contre 1558 la saison précédente, 1540 en 2011-2012, 1470 en 2010-2011, 1490 en 2008-2009 et 1368 la saison 2007-2008), soit une évolution de + **7,8 %**, + **121 licenciés**, (contre + 1,2 % en 2011-2012, avec + 18 licenciés), qui se répartissent de la manière suivante :

- Jeunes : 342 (contre 300 la saison précédente), cela représente 20,4 % (19,3 % en 2011-2012),

- Adultes : **1337** (contre 1258 la saison précédente), 79,6 % (80,7 % en 2011-2012).

- Rappel du tarif des cotisations 2013-2014 (validé à AG de sept .2011 ) :

Cotisation Société : **16,00 euros**, (inchangé),  
Licences Adultes (dames et seniors) : **4,50 euros**,  
Licences Jeunes, **y compris Ecoles de Tir** (poussin, benjamin, minime, cadet et junior) : **2,50 euros**.

**Engagements 10 mètres : 4725,35 euros** (+ 331,90 euros, soit + 7,6 %)

- La participation aux **critériums et aux championnats 10 mètres** a augmenté par rapport à la saison 2011-2012 :

**1055 tirs**, contre 1006 en 2011-2012, **soit + 49 tirs**,

**Engagements 25 - 50 mètres de la saison précédente : 0,00 euros**

**Engagements 25 - 50 mètres et Ecoles de Tir : 3459,65 euros**, inférieur en recette à l'année précédente, mais une partie des paiements est parvenue après le 01/09/2013, soit le montant de 746,00 euros, qui porte donc à 4205,65 euros les engagements d'été (+ 204,90 euros, soit+ 5,1 %).

- La participation dans les **matches 25-50 mètres** est également en augmentation :

**720 tirs**, (595 en 2011-2012, 540 en 2010-2011, 540 en 2009-2010, contre 494 en 2008-2009), **soit + 125 tirs**.

- Pour ce qui est de la participation des **Ecoles de Tir**, celle-ci est en hausse : **440 tirs, soit + 17 tirs**, (contre 423 en 2011-2012, 477 en 2010-2011, 442 en 2009-2010, mais n'atteint pas encore les 541 de 2008-2009.)

Pour l'ensemble des engagements aux matches, nous avons donc un total pour cette saison de **2215 tirs**, contre 2139 tirs la saison précédente (1999 en 2010-2011, **2002** en 2009-2010), soit une augmentation sur le nombre de compétiteurs, de + **76 tirs, (+ 3,6 %)**.

**Le nombre d'équipes** engagé est également en hausse : **225 équipes**, contre 214 équipes en 2011-2012 et 181 en 2010-2011.

**Subvention CNDS : 950,00 euros** (contre 1680,00 euros en 2011-2012 et 1530,00 euros en 2010-2011).

Cette somme correspond pour **750,00 euros** à l'action « Ecole du Sport » (concerne les stages Cibles Couleurs) et **200,00 euros** pour l'action « Stages Sportifs de perfectionnement » (stages d'arbitrage et préparatoire d'animateur de club).

La forte baisse est essentiellement due aux actions d'Organisation des compétitions qui ne sont plus subventionnées par le CNDS.

**\* La subvention CNDS est donc en baisse : - 43 %.**

**Subvention Conseil Général : 720 euros** (contre 720 euros en 2011-2012 et 800 euros, en 2010-2011), inchangée.

Ce dossier déposé ayant été réalisé avec les mêmes actions que les années précédentes, (Pour rappel : le Conseil Général a baissé toutes ses subventions attribuées aux clubs et Comités de 10 % en 2011-2012).

**Produits Divers : 1272 euros.**

Correspond pour **1200 euros**, à l'avance financière faite par le Comité pour l'achat groupé de 8 buttes d'Arbalète Field vendues par la Fédération Française de Tir et acquis par 4 clubs du département du Loiret.

**Les 72,00 euros** correspondent à la contribution de la Ligue du Centre à l'abonnement Internet du CDTL.

**Produits Financiers (Compte de réserve) : 66,08 euros.**

**>-- DEPENSES de l'exercice : 25927,10 euros**

**Achat Commandes groupées : 10742,93 euros**

Correspond aux achats des cibles et munitions faits par les clubs du Loiret et par le Comité départemental.

**Achat récompenses : 2371,44 euros**

Ce poste est maîtrisé par rapport au prévisionnel.

**Achat plombs jeunes : 1120,00 euros,**

Pour l'achat des plombs redistribués aux Ecoles de Tir, cela est conforme au budget prévisionnel.

**Achat matériel matériel et entretien : 1724,41 euros,**

Il s'agit pour **1200 euros** de l'achat de 8 buttes arbalète field auprès de la Fédération Française de Tir et revendues à 4 clubs du Loiret. Le solde correspond à l'organisation des matchs départementaux et à l'entretien du matériel informatique.

**Location cibles électroniques : 452, 00 euros** (466,00 euros en 2011-2012 et 396,00 euros en 2010-2011).

Cette somme correspondent à la location des cibles électroniques 10 mètres liée à l'organisation des championnats du Loiret (2,00 euros facturés par tir), stabilité du nombre de tireurs par rapport à la saison précédente.

**Charges locatives : 51,00 euros,**

Conforme au budget prévisionnel.

**Frais administratifs : 768,46 euros** (séparation des frais de secrétariat et des remboursement aux accès internet).

Les frais de secrétariat restent maîtrisés.

**Frais télécommunications et internet : 1818,95 euros**

Conforme au budget prévisionnel.

**Frais Postaux : 210,01 euros.**

Budget maîtrisé.

**Déplacements et charges arbitrage : 5021,39 euros** (contre 5389,48 euros en 2011-2012 et 6352,12 euros en 2010-2011)

En baisse d'environ 6,8 % par rapport à la saison précédente.

Il est rappelé qu'environ 12000 kilomètres sont remboursés par an et que compte tenu que la

participation aux frais kilométriques n'avait pas été augmentée depuis une bonne douzaine d'années (0,20 euro par kilomètre, il y a deux ans) et faisant suite à une première augmentation la saison dernière de 0,03 euros, je vous propose de passer le remboursement du kilomètre de 0,23 euro à 0,25 euro (soit + 9 %), ce qui correspond à environ 250 euros de budget supplémentaire. applicable dès la saison 2013-2014.

**Déplacements et charge du comité directeur : 149,00 euros.**

**Frais de stages : 980,54 euros.**

Ceux-ci sont maîtrisés.

**Frais de mission et d'assemblées : 469,97 euros.**

Inférieurs au budget prévisionnel.

**Cotisations CDOS : 47,00 euros.**

Conforme au budget prévisionnel.

Voici les différents commentaires que je me devais d'apporter à ce rapport financier.  
Le résultat de **l'exercice 2012-2013**, dégage donc un excédent de **1207,12 euros**, (y compris les produits financiers du compte de réserve), avec une maîtrise globale des dépenses et une augmentation des recettes, notamment par l'augmentation des licences et la participation aux compétitions.

A cela s'ajoute le solde en banque au **31/08/2012, pour la somme de 14891,09 euros et 4174,04 euros du compte de réserve**, ainsi, les disponibilités du Comité Départemental de Tir du Loiret s'élèvent à ce jour à **20272,25 euros**.

Le budget prévisionnel 2013-2014 qui vous est proposé, tient compte des remarques effectuées précédemment (y compris la proposition d'augmentation du remboursement kilométrique), ainsi que de la situation financière au 31 août 2013.

**Pour rappel :**

**Tarifification des matchs pour la saison 2013-2014 : inchangée**

Saison 10 mètres:

- o Critériums et coupes : 4,00 euros,
- o Championnats : 5,00 euros
- o Equipe : 2,50 euros

Ecoles de Tir :

- o Critériums : 2,50 euros,
- o Championnats : 2,50 euros,
- o Equipe : 2,50 euros.

Saison 25-50 mètres :

- o Critériums : 5,00 euros
- o Championnat : 5,00 euros.
- o Equipe : 3.00 euros

**RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES :**

En l'absence de Monsieur Albert Guiliano, Bruno Boisson a examiné seul l'ensemble des documents comptables et a certifié la sincérité et la bonne tenue de la comptabilité du Comité et propose de donner quitus de sa gestion au trésorier.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER**

L'assemblée approuve le compte-rendu des vérificateurs aux comptes et donne quitus de sa gestion au trésorier.

**NOMINATIONS DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR LA SAISON 2013-2014.**

Messieurs Daniel Petre de Saran et Bruno Boisson de Saint Denis en Val assureront le contrôle des comptes pour la saison 2013-2014. Leurs candidatures sont acceptées à l'unanimité.

**DESIGNATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2014 :**

L'USM Tir ST Denis en Val propose d'accueillir cette manifestation en 2014, la date sera déterminée plus tard.

### QUESTIONS DIVERSES

- Pour le premier critérium à Meung sur Loire les tirs se feront en ligne. Une série supplémentaire a été ajoutée le vendredi après-midi. A l'issue de ce premier tir, il sera précisé si un ajustement ou non sera nécessaire pour les critères suivants.
- Pour l'arbalète 18m, les épreuves départementales et régionales seront tirées à 18m dans le stand de la SMOC (en cours d'homologation).
- Un tireur qui utilise une arme avec une cartouche datant de plus de 10 ans est de sa responsabilité. Les arbitres n'ont pas autorité pour l'empêcher de tirer le match.
- Pour l'épreuve carabine 10 m, les points seront comptés pour les échelons départementaux et régionaux, au 1/10 ème et ce pour toutes les catégories. Il en sera de même pour les critères.
- Frédéric Murat signale, qu'à la demande de la fédération, **les convocations aux championnats régionaux indiqueront le début du match (sans prendre en compte la préparation et les essais qui ont lieu avant).**

Le secrétaire

Gilles Blain



Le président

Henri AUVRAY